



RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES DES SALARIÉS SUIVIS

COMMENT SONT PROTÉGÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

+ d'informations



QUI ?

Les équipes de SSTi03 collectent des données administratives et médicales strictement nécessaires à la tenue de votre dossier médical en santé au travail.

POURQUOI ?

L'objectif est de permettre la traçabilité des expositions, de prévenir toute altération de votre santé du fait de votre activité professionnelle et d'assurer votre suivi médical.

DE QUEL DROIT ?

La tenue de votre dossier médical en santé au travail est une obligation légale définie par le code du travail.

QUI CONSULTE MES DONNÉES ?

Vos données sont protégées. Seules les personnes habilitées les consultent.

COMBIEN DE TEMPS LES GARDEZ-VOUS ?

Votre dossier médical en santé au travail est conservé pendant 40 ans à partir de votre dernière visite. En cas de décès, cette durée est réduite à 10 ans. Toutefois elle peut être portée à plus selon les cas d'exposition du salarié.

QUELS SONT MES DROITS ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, d'effacement et de rectification de vos données.

QUI PUIS-JE CONTACTER ?

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de SSTi03 à l'adresse suivante : rgpd@ssti03.fr

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante www.ssti03.fr

